
MUNICIPALITE

R E P O N S E

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala et consorts
intitulée « Intégration »

Renens, le 25 avril 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le 28 février 2008, M. le Conseiller communal Michele Scala et consorts ont déposé une interpellation intitulée « Intégration » concernant la politique d'intégration de la Ville, la CISE et les possibilités de financement de l'Office des migrations. A ce stade, la Municipalité peut apporter les éléments de réponse suivants :

1. Vu le nombre élevé d'allophones dans notre Commune, y' a-t-il un risque ou une possibilité de recevoir beaucoup d'argent de la Confédération et du Canton ? Si oui, avez-vous déjà des projets d'intégration pour les années à venir ?

La Confédération verse par le biais d'un programme de points forts des subventions pour l'intégration sociale des étrangers. Le programme fédéral 2008-2011 met prioritairement un accent sur la promotion de la langue et de la formation, ainsi que des projets relatifs à l'amélioration de l'habitat, surtout dans les agglomérations pratiquant de fait une ségrégation prononcée de certaines fractions de l'immigration.

Le changement de pratique implique que la Confédération ne traitera plus les demandes individuelles et conclura avec les cantons des contrats-cadre au sujet des programmes.

La Coordinatrice cantonale en matière d'intégration et de prévention du racisme prépare, en ce moment, un concept en matière de langues et formation pour 2009-2011. Ce dernier devra être validé par l'Office des Migrations (ODM).

En terme de répartition financière, l'ODM a défini deux critères d'attribution aux cantons, à savoir le nombre d'étrangers et le nombre d'étrangers nouvellement arrivés. Dans ce sens, Renens peut présenter un potentiel intéressant. A ce stade, nous ne savons pas quel sera le contenu du concept cantonal, ni quels seront ses critères de répartition et par conséquent, nous ne connaissons pas encore les possibilités et conditions exactes d'attributions financières pour la Ville.

Toutefois, la Municipalité entend développer des projets concernant le point fort 1 "langue et formation" et soutenir les structures présentes sur le sol communal qui dispensent des cours de français. Actuellement, le secteur intégration travaille à la mise sur pied d'un cours de français pour le personnel allophone dans les quatre EMS de la Ville. Pour ce faire, nous solliciterons d'autres organismes fédéraux comme par exemple le SECO qui dispose d'un fond de formation. D'autres projets de sensibilisation et d'apprentissage du français seront également à développer ces prochaines années, avec sans doute un soutien accru si le Conseil communal en accepte le financement.

2. Combien de projets ont été déposés à la Commission Fédérale d'intégration à Berne en 2007 ?
En 2008 ?

Le programme de promotion de l'intégration de la Confédération 2004-2007 se déclinait en plusieurs points forts:

- le point fort A visait à promouvoir la compréhension et encourageait les cours de langue orientés sur la vie quotidienne
- le point fort B, quant à lui, visait à ouvrir les institutions existantes à l'ensemble de la population
- le point fort C concernait les initiatives et projets de modestes envergures et visait à faciliter la cohabitation
- le point fort D encourageait le développement des centres de compétences
- le point fort E était utilisé dans le cadre de la réalisation de projets ayant un caractère pilote.

En 2005, le point fort A a connu des restrictions budgétaires et fin mars 2007, les points forts B et E ont été suspendus.

Sur proposition de la Commission fédérale des étrangers (CFE), l'Office fédéral des migrations a alloué des subventions en vue de la promotion de l'intégration des étrangers jusqu'à fin 2007. Pour les projets financés en 2007, deux appels d'offre ont été faits : un appel en septembre 2006 et en mars 2007.

En ce qui concerne la Ville de Renens, trois associations ont déposé des demandes en septembre 2006 et ont obtenu un financement pour 2007. Il s'agissait de Ruisseau d'amitié, du Komkar et de Globlivres. Les associations renanaïses n'ont pas déposé de projets en mars 2007 pour diverses raisons : d'une part, les délais impartis lors du second appel d'offre étaient courts, d'autre part, plusieurs paramètres quant à la période de transition étaient incertains.

De surcroît, les associations et partenaires de l'intégration avaient déjà déposé toute une série de projets en 2005 et 2006, notamment la CISE avec l'exposition "Partir-Arriver" et le film "Demain, je vote", mais aussi la FAPS (Fédération des Associations Portugaises de Suisse), Globlivres, l'association Komkar, les Femmes Solidaires Sans Frontières et Ruisseau d'amitié.

Concernant les projets cantonaux, plus d'une trentaine de projets ont été déposés et financés au travers de l'appel d'offre de septembre 2006. Concernant l'appel d'offre de mars 2007, ce sont encore une dizaine de projets qui ont été déposés (16 dont 13 ont obtenu un financement). Il serait fastidieux de tous les citer ici mais le lecteur intéressé trouvera des informations supplémentaires à l'adresse : <http://www.eka-cfe.ch/f/index.asp>

Au 1^{er} janvier 2008, la CFE a fusionné avec la Commission fédérale des réfugiés pour devenir la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM). Cette dernière remplace les deux anciennes Commissions.

Dorénavant, la responsabilité de l'encouragement de l'intégration par la Confédération est du ressort de l'ODM et des cantons qui serviront d'interlocuteurs pour les personnes et organisations qui souhaiteront déposer une demande.

L'appel d'offre pour l'année transitoire 2008 a été fait par la Coordinatrice cantonale en matière d'intégration et de prévention du racisme dès le mois d'août 2007 et les projets ont été déposés au 15 novembre auprès du Canton qui a transmis, après évaluation, les demandes de financement à l'ODM.

Ce sont une dizaine de projets concernant Renens qui ont été transmis au Canton. Ces derniers s'adressaient à la population dans son ensemble et se répartissaient dans les différents quartiers de la Ville. Le CRA, Ruisseau d'amitié, les Quatre Coins, l'association Komkar mais aussi les Femmes Solidaires Sans Frontières, Globlivres et l'association des journalistes exilés en Suisse font partie des acteurs associatifs ayant déposé une demande.

Les publics-cible de ces projets sont les enfants et leurs parents, les jeunes, les femmes et les apprenants de français. Sous forme d'ateliers de rencontres et de permanences, les projets visent à développer le dialogue, la communication et la compréhension des habitants. Aucune décision n'a pour l'instant été rendue quant au financement de ces projets.

Au niveau cantonal, 45 projets ont été déposés. A ce stade, la Coordinatrice en matière d'intégration et de prévention du racisme n'a pas encore reçu toutes les décisions finales de financement provenant de l'ODM.

3. Qui est responsable de la diffusion de ces projets et comment les associations en sont-elles informées?

La gestion du crédit de promotion de l'intégration est de la compétence de la Coordinatrice en matière d'intégration et de prévention du racisme, ceci depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les Etrangers (LEtr) au 1^{er} janvier 2008. La Coordinatrice en matière d'intégration et de prévention du racisme est responsable des appels d'offre et de la diffusion des projets auprès des délégués à l'intégration concernés, des associations et autres partenaires de la promotion de l'intégration.

Jusqu'à ce jour, le Canton est soutenu par un centre de compétences d'intégration (Bureau Lausannois pour l'Intégration) mandaté par Lausanne et s'adressant au public lausannois. Il est également soutenu par un deuxième centre de compétences d'intégration, le CSP - Promotion de l'intégration mandaté conjointement par l'Office fédéral des migrations et le Canton de Vaud. Le CSP possède quatre antennes régionales dont une pour l'Ouest lausannois qui est établie à Renens et pour laquelle la Commune met à disposition les locaux et la ligne téléphonique.

L'antenne renanaise assume des tâches d'information et de conseil, d'appui aux projets et de créations de synergies. Le secteur intégration de la Ville, assumé par la déléguée à l'intégration recueille et distribue également ces informations et veille à la mise en réseau des projets des associations et partenaires de Renens.

4. Sachant que l'Ouest lausannois et Lausanne concentrent le pourcentage le plus élevé d'étrangers dans le Canton de Vaud, seriez-vous d'accord de vous associer aux autres communes de l'Ouest pour demander au Canton et à la Confédération de répartir le financement à l'intégration aux communes aussi en fonction du nombre d'étrangers domiciliés ?

Le critère du nombre d'étrangers domiciliés figure parmi les critères de financements de l'ODM à partir de 2009. La possibilité de s'associer aux autres communes de l'Ouest pour demander une répartition du financement pourrait être une option à envisager, toutefois il nous faut attendre de connaître les dispositions du programme cantonal et de vérifier la pertinence d'une telle démarche.

En outre, il s'agira également de négocier la participation des habitants renanais dans des structures d'autres communes en fonction des offres à disposition et en tenant compte d'un financement différencié.

5. Etes-vous d'accord de consulter et de soumettre annuellement au Conseil communal les axes principaux de la politique d'intégration communale?

La Municipalité vient d'adopter les premiers axes de sa politique d'intégration. Ceux-ci sont décrits dans le rapport « Politique d'intégration de la Ville de Renens ; état des lieux et perspectives », lequel a été transmis pour information à la Commission de gestion. Par ce biais, elle a dressé un catalogue d'actions et d'objectifs à atteindre.

Les projets entrepris dans ce but feront progressivement l'objet de propositions au Conseil communal par le biais du budget intégration ou lors d'un préavis si nécessaire.

6. Seriez-vous disposé à repenser la politique d'intégration sur la base de nouveaux critères autres que ceux pratiqués jusqu'à nos jours ou que la nouvelle loi sur l'intégration nous impose y compris le mode de fonctionnement, la représentation et les objectifs de la Commission Intégration Suisses Etrangers (CISE)?

A ce stade, la politique d'intégration se concrétise par la subvention d'associations multiculturelles (Français en Jeu, Franc Parler, Appartenances, CSP - Promotion Intégration Ouest lausannois, Femmes Solidaires Sans Frontières) et le budget accordé à la CISE.

La Municipalité a déjà entrepris une démarche visant à renforcer son action dans le domaine de la politique d'intégration. On l'a dit, un état des lieux vient d'être établi par la déléguée à l'intégration identifiant les faiblesses et les forces de la politique d'intégration de la Ville, c'est sur la base de ces critères que la Municipalité développera une politique d'intégration active.

La Municipalité entend également soutenir les projets développés par le tissu associatif local qui ne pourra plus soumettre à la Confédération des demandes de soutien financier pour des projets de promotion de la production interculturelle, de promotion de l'échange entre étrangers et autochtones dans la Commune (ancien point fort C).

De plus, en se dotant d'une déléguée à l'intégration, la Ville de Renens répond aux attentes de la loi sur l'intégration et sur la prévention du racisme qui demande aux communes de désigner un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

La Municipalité considère donc que sa politique d'intégration est renforcée et répond aux critères actuels.

En ce qui concerne le fonctionnement de la Commission Intégration Suisses Etrangers (CISE), il répond aux dispositions acceptées par le préavis n° 62/2001, ainsi qu'à ses statuts qui précisent sa composition.

Cette dernière propose une représentation large de tous les acteurs de l'intégration dans la Commune, ses membres sont nommés par la Municipalité. Ainsi, la CISE se compose de :

- représentants des différentes communautés (env. 10) proposés par leur communauté ou pour leur engagement associatif dont un assume la 1^{ère} vice-présidence
- de représentants des partis politiques présents au Conseil communal (5) dont un assume la 2^{ème} vice-présidence (choisi dans un bord politique opposé à celui de la présidence)
- de représentants des milieux associatifs, religieux et économiques de la Ville (5)
- des représentants des milieux scolaires, parents et enseignants (2)
- d'une représentante de l'EVAM (Etablissement Vaudois pour l'Accueil des Migrants - anciennement FAREAS)
- d'une représentante du CSP qui gère le mandat promotion de l'intégration pour l'Ouest lausannois.

Elle est présidée par le Municipal de la Sécurité sociale et la déléguée à l'intégration en assure le secrétariat.

Depuis 7 ans, la CISE est une commission active et sa composition multiculturelle, démocratique et riche en apports diversifiés a fait ses preuves. Elle est d'ailleurs citée en exemple par les autres commissions d'intégration qui se créent et s'en inspirent.

Les objectifs de la CISE correspondent à ceux de la Municipalité et à la charte d'intégration de la Ville de Renens. Cette dernière a pour but de promouvoir l'intégration réciproque de tous les habitants suisses et étrangers, séjournant dans la Commune.

Précisons encore que la Commission d'intégration est une Commission extraparlamentaire, indépendante du Conseil communal, auquel elle remet son rapport d'activité biannuel.

La Municipalité estime donc que la CISE est un partenaire essentiel de sa politique d'intégration dont le fonctionnement, la représentation et les objectifs sont régulièrement repensés afin d'être mis en conformité avec les attentes et exigences actuelles en la matière.

Pour les personnes intéressées, le rapport « Politique d'intégration de la Ville de Renens ; état des lieux et perspectives », dont il est fait mention sous point 5 ci-dessus, est à disposition auprès de la Direction de la Sécurité sociale.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala et consorts intitulée « Intégration ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ